



ARRETE MUNICIPAL N° 2026-017

*Portant interdiction temporaire de circulation
Au lieu-dit « Le Margat »
durant le stationnement d'un camion livreur*

Le maire de la Commune de **LES IFFS**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants

Vu le Code de la route ;

Vu la demande déposée le 31/08/2026 par **monsieur LAMOINE Victor** concernant l'intervention d'une entreprise utilisant un camion Toupie qui doit se stationner aux abords de sa propriété cadastrée A1175 afin d'y écouler une grande quantité de béton;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers lors de l'intervention d'un camion toupie pour le coulage d'une piscine ;

ARRÊTE :

Article 1 – Fermeture temporaire de la voie

La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits au lieu-dit « Le Margat » à LES IFFS, le **jeudi 3 septembre 2026, de 8 h 00 à 12 h 00**, afin de permettre l'accès, les manœuvres et le stationnement d'un **camion toupie destiné au coulage d'une piscine**.

Article 2 – Signalisation

Une signalisation réglementaire indiquant la fermeture temporaire de la voie sera mise en place par l'entreprise intervenante afin d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants.

L'accès aux véhicules de secours et d'urgence devra être préservé autant que possible.

Article 3 – Réouverture

La voie sera rouverte à la circulation dès la fin de l'intervention et au plus tard à **12 h 00**, sous réserve des conditions de sécurité.

Article 4 – Exécution

Monsieur le Maire et les services compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à LES IFFS,
Le 31/08/2026,*



*Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,*

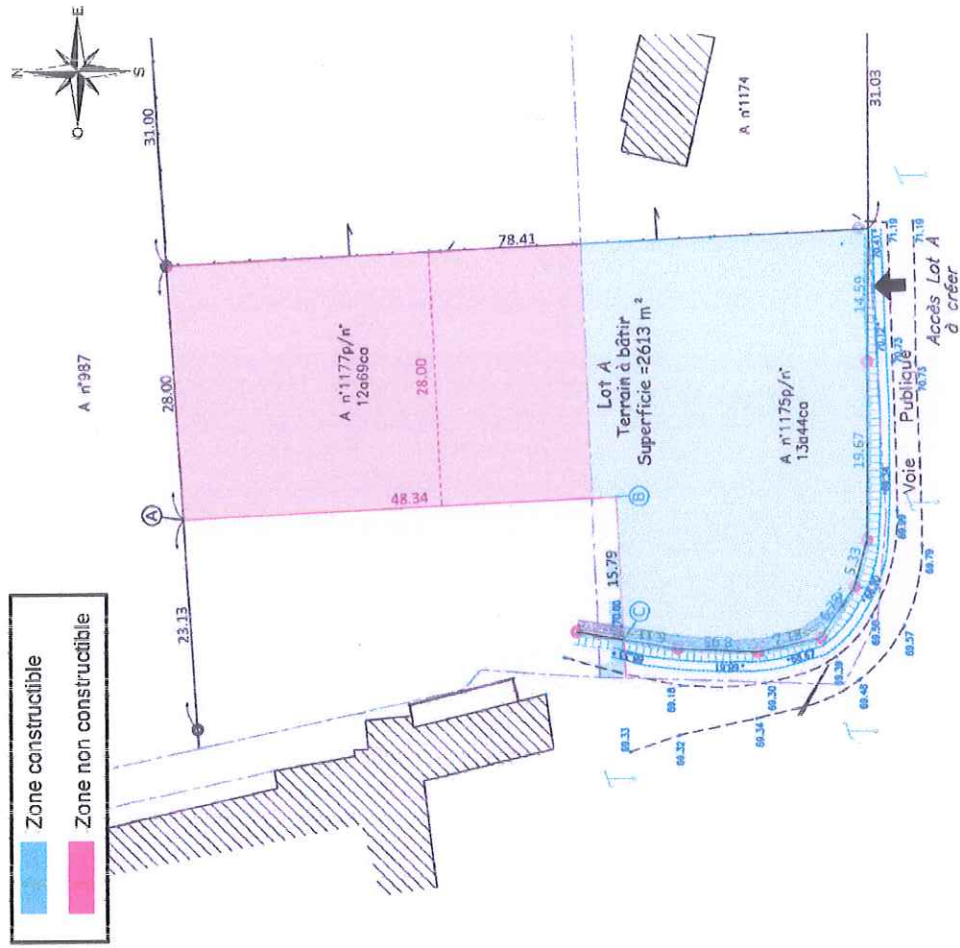


Illustration 1: Après séparation cadastrale

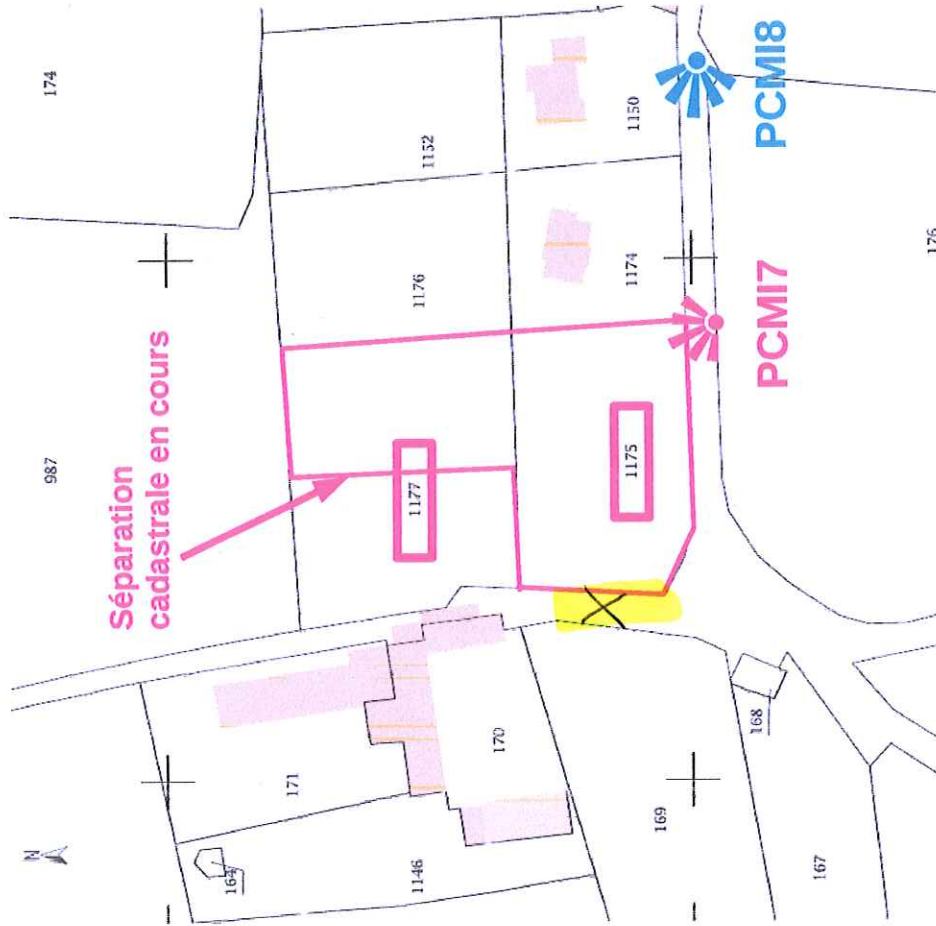


Illustration 2: Avant séparation cadastrale

Construction d'une maison individuelle	La Toutenais, 35 630 Les Ifs. Parcelle 1175p et 1177p	Échelle 1/1000
Victor Lamoine 6 avenue de Toukoto 35 520 La Mézière	PLAN DE SITUATION	
PCMI1		